



13^{ème} législature

Question N° : 98895 de **M. Nicolas Jean-Pierre (Union pour un Mouvement Populaire - Eure)** **Question écrite**

Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire > Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Rubrique > enseignement maternel et primaire

Tête d'analyse > pédagogie

Analyse > apprentissage de la lecture

Question publiée au JO le : **01/02/2011** page : **841**

Texte de la question

M. Jean-Pierre Nicolas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'apprentissage de la méthode syllabique dans tous les établissements scolaires de classe préparatoire (CP). Aujourd'hui, 40 % des enfants sortant du primaire éprouvent des difficultés de lecture et d'écriture, 15 % des élèves de CM2 ne maîtrisent absolument pas ni la lecture ni l'écriture. Il est nécessaire de réagir. Pendant ce temps, nos voisins européens ont fait un choix d'apprentissage différents et qui commence à donner des résultats positifs. La Grande-Bretagne a, depuis dix ans, mis en oeuvre cette méthode après avoir constaté de nombreuses difficultés de lecture auprès des écoliers britanniques et a donc choisi de défendre l'utilisation de la méthode syllabique après avoir réalisé des expérimentations plus que concluantes. De la même manière, la Finlande, qui occupe systématiquement les premières places des classements internationaux, utilise exclusivement ces méthodes syllabiques. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quel délai il envisage de mettre en place une telle méthode.